



Maison abandonnée sans héritier

Par **Ortega**, le **25/05/2012** à **21:08**

Bonjour, je voudrai des précisions sur une maison abandonnée car le propriétaire ou j étais jardinier est mort il y a 2 ans et n as pas d héritier donc le terrain est en friche et la maison à l abandon . Je voudrai savoir si je peux y habiter mais en faisant peut être venir un huissier pour constater l abandon ou un autre homme de loi:
Peut être me renseigner aux impôts, a la mairie ou chez un notaire.
Que dois-je faire et les procédures que je dois peut engagé.
Merci de me répondre car je ne sais quoi faire?
Veuillez agréer, Monsieur mes salutations.

Par **Aferall**, le **25/05/2012** à **21:47**

Vous n'avez aucun droit sur cette propriété.
Vous pouvez éventuellement contacter le notaire en charge du dossier et le Service des Domaines pour avoir des renseignements sur une éventuelle mise en vente.